

et d'efficacité de la navigation, et elle encourage l'élimination des mesures discriminatoires et des restrictions non indispensables de la part des gouvernements.

UIT. L'Union internationale des télécommunications, la plus ancienne des institutions spécialisées de l'ONU, a pour fonction d'assurer la réglementation, la coordination et la planification des télécommunications internationales pour ce qui concerne le téléphone, la télégraphie, la radiodiffusion et la télévision. Elle collabore avec différents pays au développement des télécommunications.

OMM. L'Organisation météorologique mondiale a été instituée en 1950 pour remplacer l'Organisation internationale de la météorologie, créée en 1878. Elle a essentiellement pour mandat de faciliter l'échange international des rapports météorologiques, de seconder l'aviation et la navigation, et d'aider les pays à se doter de services météorologiques.

UPU. L'Union postale universelle est une autre institution spécialisée dont la création remonte au siècle dernier. Elle a pour fonction de promouvoir l'organisation et l'amélioration des services postaux et de fournir une aide technique au besoin.

OMPI. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle est l'une des plus récentes institutions spécialisées, dont la création remonte à 1974. Elle cherche à promouvoir la protection de la propriété intellectuelle entre les pays et en collaboration avec d'autres organismes, et à assurer la coopération sur le plan administratif entre les unions qui existaient déjà pour la protection de la propriété intellectuelle. Les principales sont celle de Paris (Union internationale pour la protection de la propriété industrielle), qui existe depuis 1883, et celle de Berne (Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques), créée en 1886.

AIEA (Vienne). L'Agence internationale de l'énergie atomique est généralement considérée comme une institution spécialisée de l'ONU, mais il s'agit en fait d'un organe intergouvernemental autonome travaillant sous l'égide des Nations Unies. Elle est habilitée à accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité et, sur demande, à appliquer certaines mesures pour que l'usage du matériel et des matières nucléaires ne soit pas détourné vers des fins non pacifiques. Elle a été chargée par les Nations Unies de l'application des garanties prévues par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

GATT. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est né de certaines négociations tarifaires et des rencontres d'un comité préparatoire qui ont précédé la Conférence internationale sur le commerce et l'emploi proposée en 1946 dans une résolution du Conseil économique et social de l'ONU. La conférence, qui s'est tenue à la Havane, devait adopter une charte internationale du commerce et instituer l'Organisation internationale du commerce (OIC). Les gouvernements ont refusé de ratifier la charte de la Havane, et par conséquent l'OIC n'a

jamais vu le jour. Le GATT est donc administré par un secrétariat au nom de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (OIC). Il repose essentiellement sur quatre droits et obligations réciproques: le commerce doit être non discriminatoire; les industries nationales doivent être protégées exclusivement par des tarifs douaniers; la nuisance aux intérêts commerciaux doit être évitée par la consultation; dans le cadre du GATT les tarifs douaniers doivent être réduits par voie de négociation.

ONUDI (Vienne). L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel existait à titre de programme indépendant des Nations Unies depuis 1965. La deuxième Conférence générale de l'ONUDI tenue à Lima en 1975 a recommandé d'en faire une institution spécialisée. Une constitution a été adoptée en avril 1979. En devenant institution spécialisée, l'ONUDI a acquis une aptitude accrue à réaliser ses objectifs, qui consistent à promouvoir l'essor industriel et à aider à accélérer l'industrialisation des pays en développement.

FIDA. L'autorisation de créer le Fonds international de développement agricole a été obtenue lors d'une Conférence mondiale sur l'alimentation tenue à Rome en 1974. Le mandat de ce fonds, qui est étroitement associé à la FAO et à la Banque mondiale, est d'améliorer la production agricole dans le sens large du terme, c'est-à-dire englobant la production forestière et la production des pêches, par le financement de projets d'exploitation.

Institutions financières. Il existe quatre organismes financiers sous l'égide des Nations Unies qui ont le statut d'institutions spécialisées. Le premier est le Fonds monétaire international (FMI). Les trois autres, soit la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et ses filiales que sont l'Association internationale de développement (AID) et la Société financière internationale (SFI), constituent le groupe de la Banque mondiale. Il faut être membre du FMI pour pouvoir être membre des organismes du groupe de la Banque mondiale.

La plupart des pays membres des Nations Unies, y compris le Canada, participent à l'activité de ces institutions. La principale raison pour laquelle des membres de l'ONU n'y participent pas est que le FMI exige certaines procédures de déclaration concernant divers éléments de la balance des paiements, et demande à connaître la position de ses membres vis-à-vis de l'or et des devises étrangères. Certains pays membres de l'ONU qui ont des économies centralisées ont jugé inacceptable d'avoir à fournir ce genre d'information.

FMI. Depuis sa création, le Fonds monétaire international a toujours cherché à faciliter l'expansion et la croissance du commerce et des paiements internationaux comme moyen de relever les niveaux de vie à l'échelle mondiale et de stimuler le développement économique. Le Fonds a pour mandat de promouvoir et d'assurer la stabilité et l'ordre sur le marché cambiste, et d'établir des